

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	Qui ont pris part au vote
12	12	8	9

Séance du 10 mars

L'an deux mil vingt-six, le 10 mars

Convocation 04/03/2026

Date d'affichage 04/03/2026

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : C. DECUYPER – H. CAPPELLAZZI – S. GREMY – B. DOMINIQUE-WEBER DA CONCEICAO – E. TRES CARTES – C. GREGOIRE- P. BOYET – C. GUILLAUME

Absent ayant donné pouvoir : W. COLAS à E. TRES CARTES

Absent : A. DEGUY - C. BLARDAT-KATOUI – F. EUSTACHE

Secrétaire : S. GREMY

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses article L 313-1, R. 331-7, R.332-1 à R.332-8, R.332-10,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer un emploi dont le grade, catégorie et temps de travail sont énumérés ci-dessous, pour des besoins de service,

Conformément aux dispositions fixées par l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, de créer un emploi permanent d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet à raison de 35 heures par semaine pour assurer la gestion quotidienne de l'agence postale. Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe ou le cas échéant par un agent contractuel selon les dispositions de l'article L 332-14 ou L 332-8 alinéa 3 du code général de la fonction publique. En cas de recrutement d'un contractuel en référence à l'article L 332-8 alinéa 3 du code général de la fonction publique, sont précisés :

- le motif invoqué : besoin de service
- le niveau de recrutement expérience professionnelle significative dans le domaine de la gestion d'une agence postale communale,
- le niveau de rémunération de l'emploi créé IB : 416 IM : 377

Mme le Maire propose à l'assemblée la création de l'emploi ci-dessous :

- 1 poste permanent d'adjoint administratif principal 2^{ème} classé à temps complet,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à créer l'emploi énuméré ci-dessus,
MODIFIE comme indiqué ci-dessus le tableau des emplois pour l'année 2026,
PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2026,
AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Secrétaire de séance
Stéphanie GREMY



Le Maire
Catherine DECUYPER

